



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : LOGEMENT

25) Groupe immobilier Pierre et Marie Curie
Coop Ivry Habitat - Réhabilitation légère Tours E, F, G -
Participation financière d'un montant de
1 090 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231214-DEL20231214_25-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 25

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 25

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



LOGEMENT

25) Groupe immobilier Pierre et Marie Curie

Coop Ivry Habitat - Réhabilitation légère Tours E, F, G - Participation financière d'un montant de 1 090 000 €

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.312-2-1 et L.421-15,

considérant les travaux de réhabilitation en cours sur les Tours E/F/G de la cité Pierre et Marie Curie situées respectivement au 1, rue Paul Langevin, 5, allée Irène Joliot Curie et 6, allée Irène Joliot Curie à Ivry-sur-Seine,

vu le calendrier d'étude et de travaux,

considérant le plan de financement initial faisant état d'une dépense globale de 2 923 769.07 € financée par des subventions du Conseil Départemental (427 500 €), un prêt (850 000 €) et des fonds propres de la Coop'Ivry Habitat à hauteur de 1 646 269.07 €,

considérant que le plan de financement actualisé intègre désormais un surcoût de travaux de 150 000 € et une baisse des fonds propres de la Coop'Ivry Habitat,

considérant que la Coop'Ivry Habitat sollicite la Ville d'Ivry-sur-Seine pour une participation financière d'un montant de 1 090 000 €, afin de limiter l'impact sur ses fonds propres et compenser le surcoût travaux,

considérant qu'il y a lieu de réaffecter l'aide dédiée aux renouvellements des composants sur l'opération de réhabilitation des Tours E/F/G du groupe Pierre et Marie Curie d'un montant de 1 090 000 € à verser sur l'année 2023,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 41 voix pour, 4 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation financière à la Coop'Ivry Habitat d'un montant de 1 090 000 € relative aux travaux de réhabilitation légère des Tours E/F/G du groupe Pierre et Marie Curie sis 1, rue Paul Langevin, 5, allée Irène Joliot Curie et 6, allée Irène Joliot Curie à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation en 2023

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20/12/2023